

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 300'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Décision de l'Assemblée générale	:	31 janvier 2018
Dossier communiqué le	:	12 février 2018
Délai pour la prise des résolutions d'opposition :		28 mars 2018
Délai de réception des résolutions à l'ACG :		3 avril 2018 (= délai d'opposition + délai de transmission)

➤ **Contexte**

- Demande de la commune de Lancy au FI d'une subvention de Fr. 500'000.--.
- Coût total du projet : Fr. 1'500'000.--.
- Projet d'ouverture durant toute l'année du bassin olympique. Les travaux permettront de couvrir le bassin olympique de 50 mètres avec une couverture thermique qui gardera la température de l'eau à 28° pour une exploitation hivernale. Cette couverture restera au fond du bassin durant la journée (les lignes des couloirs y sont tracées) puis remontera à la surface lors de la fermeture de la piscine le soir. L'entrée dans le bassin se fera directement depuis les vestiaires grâce à un couloir d'eau. Les vestiaires, le local d'échauffement et la zone snacking seront maintenus à une température de 22°.
- Actuellement sur le canton, seul le bassin de natation de 50 mètres de la piscine des Vernets en Ville de Genève est ouvert l'hiver, ce qui a pour effet de créer d'importantes tensions entre les nombreux nageurs qui doivent cohabiter dans cet espace restreint.

➤ **Analyse**

Cet investissement, bien que financé par une seule commune, répond à un besoin avéré.

La participation du FI à ce financement est ainsi justifié par l'**effet de débordement** qui constitue un critère pour l'octroi de financements.

En effet, déjà aujourd'hui, il apparaît que 50 % des usagers ayant souscrit un abonnement étaient des non-résidents de Lancy.

Par ailleurs, on peut estimer qu'un grand nombre de nageurs occasionnels viennent de nombreuses communes.

Enfin, afin de soulager l'accès à la piscine des Vernets, la Ville de Genève transférera les entraînements de plusieurs clubs de natation vers Lancy après la réalisation de ces travaux.

➤ **Etapas du dossier**

- Le dossier a été traité lors du Conseil du Fonds intercommunal du 18 décembre 2017. Il a décidé une entrée en matière favorable à hauteur d'un montant de Fr. 300'000.-- (représentant 20 % du coût global du projet).
- L'Assemblée générale de l'ACG, en date du 31 janvier 2018, a accepté la participation du Fonds intercommunal à cet investissement à hauteur de CHF 300'000.--.